

7 RÉPONSES À 7 QUESTIONS

en guise d'introduction à Videomuseum

	page
▶ 1. Qu'est-ce que Videomuseum ?.....	2
▶ 2. Quelles sont les collections recensées dans Videomuseum ?.....	3
▶ 3. Qui est (ou peut devenir) membre de Videomuseum ?.....	6
▶ 4. Comment est organisée l'association Videomuseum ?.....	7
▶ 5. Comment est organisée l'informatisation des collections ?.....	8
▶ 6. Comment consulter Videomuseum?.....	12
▶ 7. Quels projets d'évolution?.....	13



► 1. QU'EST-CE QUE VIDEOMUSEUM ?

Videomuseum est le réseau des musées et organismes gérant des collections publiques d'art moderne et contemporain (musées nationaux, régionaux, départementaux ou municipaux, Centre national des arts plastiques qui gère la collection nationale dite Fonds national d'art contemporain (Fnac), Frac, fondations) qui se sont regroupés pour développer, en commun, des méthodes et des outils utilisant les nouvelles technologies informatiques et numériques afin de mieux gérer et documenter leurs collections, ainsi qu'en diffuser la connaissance.

Pour permettre d'organiser et de coordonner la mise en commun des moyens ainsi que l'échange d'informations et de services nécessaires à la réalisation et à la cohérence de l'opération, une association à but non lucratif a été mise en place dès le début du projet, en 1991. Ses membres adhérents sont les musées et organismes participant au projet. Ils représentent aujourd'hui **67 collections**. De nouveaux organismes rejoignent chaque année ce réseau.

C'est dans ce cadre coopératif qu'ont été développés des méthodes et des outils de travail qui répondent tout à la fois aux besoins locaux de chacun et à la cohérence générale et qui structurent les grands principes fondamentaux de fonctionnement :

- une **méthode de catalogage** adaptée à l'art moderne et contemporain et un **logiciel de documentation et de gestion des collections** (Gcoll) développés avec l'ensemble des utilisateurs, permettent d'assurer une **informatisation locale** de chaque collection,
- la mise en commun des informations descriptives et documentaires de toutes les bases locales, associée à un logiciel de recherche multi-critères (Navigart) permet de constituer une **banque de données commune** (textes et images)
- cette banque de données compte aujourd'hui environ 390 000 œuvres et 355 000 images.

Une équipe de 8 personnes assiste les organismes participant au projet dans la mise en place, l'utilisation et le développement de ces outils.

Chaque membre peut également utiliser Navigart pour publier sa collection sur Internet.

► 2. QUELLES SONT LES COLLECTIONS RECENSÉES DANS VIDEOMUSEUM ?

Videomuseum recense à ce jour 67 collections, près de 36 000 artistes, 390 000 œuvres et 355 000 images :

France :

- Amiens, Musée de Picardie, collection d'art moderne et contemporain (membre associé*)
- Annecy, Musée-Château, collection d'art moderne et contemporain (membre associé*)
- Antibes, Musée Picasso
- Bobigny, Collection Départementale d'art contemporain de la Seine-Saint-Denis
- Bordeaux, CAPC Musée d'art contemporain
- Céret, Musée d'art moderne
- Dole, Musée des Beaux-Arts, collection d'art moderne et contemporain, (membre associé*)
- Fontevraud, Musée d'art moderne et contemporain, collection Martine et Léon Cligman
- Giverny, Musée des Impressionnistes
- Grenoble, Musée de Grenoble
- La Roche-sur-Yon, Musée municipal, (membre associé*)
- Le Cateau-Cambrésis, Musée Matisse
- Le Cannet, Musée Bonnard
- Lyon, Musée d'art contemporain
- Marseille, Cirva, Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques
- Marseille, Musée Cantini
- Marseille, [mac], musée d'art contemporain
- Marseille, Fonds communal d'art contemporain
- Marseille, MUCEM (membre associé*)
- Menton, Musée Jean Cocteau – Collection Séverin Wunderman
- Nantes, Musée d'arts de Nantes
- Nice, Musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC)
- Nice, Musée des Beaux-Arts, collection collection d'art moderne et contemporain (membre associé*)
- Nice, Musées nationaux des Alpes-Maritimes : Musée national Marc Chagall
- Nice, Musées nationaux des Alpes-Maritimes : Musée Fernand Léger, Biot
- Nice, Musées nationaux des Alpes-Maritimes : Musée national Pablo Picasso : la Guerre et la Paix, Vallauris
- Nîmes, Carré d'Art – Musée d'art contemporain
- Paris, Centre national des arts plastiques, collection du Fonds national d'art contemporain
- Paris, Centre Pompidou - Musée national d'art moderne
- Paris, Musée d'Art et d'Histoire de l'Hôpital Sainte-Anne (MAHSA)

- Paris, Musée national Picasso
- Paris, Musée de l'Orangerie
- Paris (Ville de), Musée d'art moderne
- Paris (Ville de), Musée Bourdelle
- Paris (Ville de), Musée Zadkine
- Paris (Ville de), Fonds municipal d'art contemporain
- Paris, Fondation Albert Gleizes (membre associé*)
- Rennes, Musée des beaux arts, collection d'art moderne et contemporain (membre associé*)
- Rochechouart, Musée départemental d'art contemporain
- Rodez, Musée Soulages
- Roubaix, La Piscine, Musée d'art et d'industrie André Diligent
- Saint-Étienne Métropole, Musée d'art moderne et contemporain
- Sérignan, Musée régional d'art contemporain
- Strasbourg, Musée d'art moderne et contemporain
- Strasbourg, Musée Tomi Ungerer, Centre international de l'illustration
- Toulouse, les Abattoirs
- Toulon, Hôtel Départemental des Arts du Var, Centre d'art du Var
- Villeneuve-d'Ascq, LaM, métropole européenne de Lille, musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut
- Vitry-sur-Seine, Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac Val)

Fonds régionaux d'art contemporain :

- Frac Alsace
- Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA
- Frac Normandie Caen
- Frac Bourgogne
- Frac Bretagne
- Frac Champagne-Ardenne
- Frac Corse
- Frac Franche-Comté
- Frac Normandie Rouen
- Frac Île-de-France
- Frac Occitanie-Montpellier
- Frac Artothèque du Limousin
- Frac Lorraine, 49 Nord 6 Est
- Frac Grand Large – Hauts-de-France
- Frac des Pays de la Loire
- Frac Picardie | des mondes dessinés



- Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Institut d'art contemporain, Collection Rhône-Alpes

Belgique :

- Hornu, Musée des arts contemporains – Grand-Hornu

* Les membres associés sont des musées qui ne sont pas exclusivement 20^e/21^e et qui souhaitent verser dans la base commune la partie de leur collection d'art moderne et contemporain.



► 3. QUI EST (OU PEUT DEVENIR) MEMBRE DE VIDEOMUSEUM ?

Pour permettre la maîtrise du fonctionnement et du développement du projet directement par l'ensemble des organismes ainsi que l'optimisation des moyens techniques et financiers, et compte tenu de la multiplicité des statuts juridiques de ces organismes (État, établissements publics, régions, départements, municipalités...), une association régie par la loi de 1901 a été mise en place en 1991.

L'adhésion à Videomuseum résultant d'un choix volontaire, chaque membre souscrit par là même aux principes mutualistes qui sous-tendent le projet. À ce titre, il est un **acteur du processus de recensement, de diffusion et de partage de l'information** et participe à la réalisation et à l'évolution du projet.

Les membres adhérents sont les entités juridiques (Établissements publics, collectivités territoriales...) responsables d'organismes qui administrent des collections publiques d'art moderne et contemporain (Musées, Frac...) ou à vocation publique telles que les fondations.

- Est membre actif un organisme qui adhère pour représenter une ou plusieurs collections qu'il administre, dont au moins une utilise le logiciel de gestion Gcoll.

- Est membre associé un organisme qui adhère pour représenter la partie de ses collections d'art moderne et contemporain, sans aucune utilisation du logiciel de gestion Gcoll.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, au travers de la Direction générale des Patrimoines, Service des Musées de France (SMF) et de la Direction générale de la création artistique, Service des Arts Plastiques (SAP), apporte un soutien important au projet à travers une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

► 4. COMMENT EST ORGANISÉE L'ASSOCIATION VIDEOMUSEUM ?

De par les principes mutualistes qui sont les siens, Videomuseum est un projet culturel que des organismes ont décidé de mener à bien en se regroupant dans une association et ce, de manière à pouvoir réaliser ensemble ce que personne ne pourrait réaliser seul.

Une association pour coordonner les moyens communs

D'une manière générale, l'association est chargée de gérer et de coordonner, pour le compte des organismes adhérents, les conditions de réalisation et de développement de l'ensemble du projet, garantissant ainsi sa cohérence.

Des adhérents liés par convention à l'association

En adhérant à l'association, chaque catégorie de membre signe une convention précisant les droits et obligations de chacune des parties. Chaque catégorie de membre participe financièrement au projet en payant une cotisation annuelle calculée au prorata de l'importance numérique de ses collections et de l'utilisation ou non du logiciel de gestion. Tous les membres ont droit aux mêmes outils et services.

Cette contractualisation permet de garantir d'une part une réelle représentativité de chaque organisme et d'autre part la pérennité du projet.

Organisation administrative de l'association

La totalité des membres de Videomuseum se réunit au moins une fois par an en **Assemblée Générale** afin de valider la gestion et les orientations de l'association.

Celle-ci est administrée par un **Conseil d'Administration** de 23 membres représentant l'ensemble des partenaires.

Un **Bureau** suit en détail le déroulement des actions entreprises et propose des perspectives d'évolution.

Une **équipe exécutive permanente** de huit personnes est chargée de mettre en œuvre les décisions prises et assure la gestion générale, le suivi technique et la coordination quotidienne des relations avec les organismes.

Un **Club Utilisateurs** réunit les correspondants de chaque organisme qui réalisent le travail de "terrain". Il s'agit à la fois d'assurer un suivi régulier des méthodes et des outils informatiques et d'évaluer les besoins de chacun.

Des **groupes de travail** mènent une réflexion régulière et précise sur la méthode de catalogage commune et les évolutions des logiciels. D'autres sont mis en place selon les besoins autour de thèmes aussi divers que la diffusion ou les échanges internationaux.

► 5. COMMENT EST ORGANISÉE L'INFORMATISATION DES COLLECTIONS ?

Le fonctionnement général de Videomuseum repose sur deux niveaux :

- chaque organisme informatise la documentation et la gestion de sa collection avec les logiciels, les méthodes et l'assistance apportés par l'association, constituant ainsi une banque de données locale sur sa collection,
- la banque de données générale commune est constituée par la consolidation des extractions des informations descriptives et documentaires de toutes les bases de données locales. Les informations confidentielles (valeurs d'achat, valeurs d'assurance, localisations dans les réserves, dossiers de restauration, etc.) restent, quant à elles, au niveau local.

Une méthode commune de catalogage

Elle a été conçue afin de définir un système normalisé de description des œuvres qui soit commun à l'ensemble des partenaires et adapté à l'art moderne et contemporain.

S'agissant d'aider les organismes à mieux organiser et traiter l'information sur leurs collections, la méthode de catalogage décrit la manière dont l'information doit être structurée, répartie et mise en forme. Cette méthode de catalogage présente la synthèse des différentes réflexions et analyses des participants à Videomuseum.

Elle est compatible avec les normes de catalogage du Service des Musées de France.

Un logiciel de documentation et de gestion pour chaque collection : GCOLL

Ce logiciel a été développé pour répondre aux besoins des musées et des collections publiques françaises d'art moderne et contemporain en matière de documentation et de gestion de collections. Il permet à chaque organisme de constituer et de gérer directement l'ensemble des informations sur ses propres collections avec un outil adapté et autonome.

Les deux volets du logiciel – documentation et gestion – sont intégrés de manière très complémentaire. Ainsi, par exemple, les fonctionnalités de gestion des prêts assurent la récupération automatique de l'historique des expositions.

Pour les aspects **descriptifs et documentaires**, le logiciel permet l'enregistrement des informations "classiques" pour les artistes et les œuvres tout en prenant en compte les spécificités de l'art moderne et contemporain :

- fichier artistes,
- fichier des interlocuteurs,
- bibliographie (dont communication avec SIGB externe),
- historique des expositions,
- anciennes appartenances,
- thésaurus pour les domaines, dénominations, matériaux, supports et techniques...
- médias numériques.



En matière de **gestion des collections**, le logiciel a été conçu pour permettre l'organisation et le suivi de tous les événements intervenant dans la vie d'une collection :

- mode d'entrée,
- localisation,
- constats et restaurations,
- mouvements externes et internes (prêts, dépôts, déménagements, localisations),
- récolement,
- régie et ateliers (encadrement, emballage...),
- fiche technique pour le montage, la conservation et le stockage des œuvres,
- photothèque
- inventaire informatisé,
- statistiques.

L'utilisation de ces fonctionnalités s'effectue à l'aide de "dossiers" qui comprennent un niveau d'informations générales (caractéristiques communes et œuvres concernées) et un niveau "opérations" (déplacements, constats, emballage...).

Toutes les opérations d'un dossier peuvent être enregistrées en prévisionnel, ce qui permet d'avoir un planning par atelier et par œuvre. La réalisation des opérations s'enregistre au fur et à mesure.

Toutes les informations saisies au niveau d'un dossier ou d'une opération se répercutent sur toutes les œuvres concernées.

Tous les dossiers et toutes les opérations sont mémorisés, constituant ainsi automatiquement un historique détaillé et structuré de la vie de chaque œuvre.

Le logiciel étant conçu pour être paramétrable, des fiches de procédures personnalisées décrivant précisément les principes d'utilisation sont établies afin de prendre en compte le niveau de suivi de gestion que chacun souhaite mettre en place.

Enfin, des procédures techniques et organisationnelles permettent la gestion commune et cohérente de nombreux **fichiers communs** :

- fichier des artistes : nom et pseudonyme, dates de naissance et de décès, nationalité, coordonnées, lieux de vie et de travail, gestionnaire de droits et ayant-droits, adresse,
- fichier des interlocuteurs : vendeurs, lieux de dépôts, prêteurs et emprunteurs, restaurateurs, transporteurs, assureurs, photographes, etc,
- fichier d'autorité : pays, villes, lexique hiérarchisé pour les types d'œuvre, etc.

Dans la version actuelle de Gcoll (Gcoll2), tous les sites sont interconnectés, ce qui permet une synchronisation automatisée des informations concernant les fichiers communs.

Les technologies utilisées par Gcoll sont : Java, J2EE, Jboss, MySql, ElasticSearch.

Un dossier détaillant l'architecture technique de Gcoll est disponible sur demande auprès de l'association.

Un logiciel de gestion des médias numériques : MMS

MMS (Media Management System) est un module de gestion des médias qui permet la gestion physique des médias numériques (images fixes haute et basse définition) et assure leur cohérence logique avec l'application Gcoll. Ce module s'appuie sur la GED Alfresco. Une interface sert de moteur de recherche, et permet la création de paniers, de listes, ainsi que des exports des médias stockés. MMS permet donc de gérer d'une manière globale toutes les données et fonctions liées à un média numérique.



Un logiciel d'interrogation multi-critères : NAVIGART

Ce logiciel permet d'interroger la base commune ou la base locale en facilitant et en optimisant les recherches sur tous les critères artistes et œuvres.

Initialement, ce logiciel a fonctionné avec une banque d'images stockée sur vidéodisque, d'où le nom de Videomuseum.

Aujourd'hui le logiciel Navigart est en technologie Web.

- caractéristiques fonctionnelles :
 - recherche multicritères (plus de 50 critères possibles) avec critère simple, thésaurus, recherche en texte intégral, combinaisons booléennes...
 - saisie assistée des recherches,
 - affichage des résultats par liste d'œuvres ou d'artistes ou mosaïque d'images,
 - affichage détaillé des notices œuvres,
 - diaporama manuel ou automatique,
 - constitution de dossiers de sélections personnels,
 - sauvegarde et impression (PDF),
 - gestion des images et autres médias numériques (vidéos, son...).

Ce logiciel est également utilisé pour publier des catalogues de collections sur Internet.

Navigart3 est développé en HTMLS/Javascript et dispose d'une API développée en Ruby On Rails qui s'appuie sur des données au format Json, indexées par ElasticSearch.

Rôle de l'association Videomuseum

Au service de chaque organisme, elle a une activité de :

- conseil et assistance à l'acquisition des matériels informatiques nécessaires à la saisie et à la consultation des informations,
- conseil et assistance à la mise en place de l'organisation nécessaire à la collecte et à la mise en forme des informations (méthode de catalogage, procédures...),
- formation et assistance à l'utilisation des logiciels informatiques permettant la saisie et la consultation des informations,
- suivi et coordination de la saisie de l'information,
- l'assistance à l'organisation et suivi des numérisations pour la réalisation de la banque d'images,
- recueil et analyse des nouveaux besoins,
- développement d'outils de diffusion et de produits dérivés.

Sur le plan technique, l'association assure :

- la fourniture des versions actualisées des logiciels de gestion (Gcoll) et d'interrogation multi-critères (Navigart),
- la bonne conservation des supports contenant les numérisations et les données communes (fichiers d'autorité, banque de données générale commune etc.),
- le regroupement périodique des informations descriptives et documentaires des œuvres et des artistes, ainsi que les représentations numériques associées pour constituer la banque de données générale commune,
- une veille technologique générale, les cahiers des charges et l'encadrement des réalisations en sous-traitance et en interne.

Implication des organismes adhérents

Membre actif de l'association, l'organisme adhérent :

- procède au recensement et aux prises de vue photographiques de l'ensemble des œuvres qu'il administre, en respectant les règles de description élaborées,
- rassemble et saisit les informations sur les œuvres concernées, constituant ainsi une banque de données textuelles dite "base locale" et veille à sa vérification,
- valide la qualité des numérisations,
- prend en charge l'acquisition des matériels sur la base de spécifications techniques précises fournies par l'association. L'organisme peut bénéficier des conditions de prix négociées par l'association pour l'ensemble de ses membres (un cahier des spécifications techniques est disponible auprès de l'association),
- peut s'il le souhaite, reverser les données concernant sa collection dans la base Joconde du Service des Musées de France,
- est point de consultation pour le public de son centre de documentation.

Membre associé de l'association, l'organisme adhérent :

- reverse chaque année les données descriptives, documentaires et les numérisations associées de ses collections d'art moderne et contemporain dans la base commune Videomuseum,
- est point de consultation pour le public de son centre de documentation.



► 6. COMMENT CONSULTER VIDEOMUSEUM ?

La consultation professionnelle de la banque de données générale commune

La banque de données générale commune Videomuseum est principalement destinée à un usage professionnel : conservateurs, documentalistes, artistes, galeries, enseignants, chercheurs, étudiants ...

Elle est en accès privatif, via Internet, par le logiciel Navigart. Les accès sont accordés à chaque utilisateur par Videomuseum sur demande d'un membre du réseau ou exceptionnellement à titre individuel sur demande motivée et pour une durée limitée.

Les recherches sont effectuées par le **logiciel d'interrogation multi-critères** Navigart. Ce logiciel permet à tout utilisateur d'exécuter n'importe quelle recherche sur le nom de l'artiste, sa nationalité, les titres de l'œuvre, ses matériaux, supports et techniques, la date de sa création, sa localisation, sa date d'acquisition... (environ une cinquantaine de critères).

Collections publiées sur Internet avec Navigart : voir liste et liens sur <https://www.videomuseum.fr/>

Publications complémentaires :

- Videomuseum a également mis en place, dans le cadre du plan national de numérisation du Ministère de la Culture et de la Communication, un portail des collections publiques françaises d'arts décoratifs et de design du début du XX^e siècle à nos jours (<https://www.lescollectionsdesign.fr/>). Ce site regroupe **6 collections dans une même base de données accessible par Internet** (les Arts Décoratifs, le Centre national des arts plastiques, le Centre Pompidou, Musée national d'art moderne/Centre de création industrielle, le Musée d'art moderne de Saint-Étienne Métropole, le Frac Grand Large – Hauts-de-France et le musée des Arts décoratifs et du Design - Bordeaux).
- En 2013, Videomuseum a réalisé un portail des collections des 23 Frac, à l'occasion de leurs 30 ans, www.lescollectionsdesfrac.fr. Ce portail est mis à jour régulièrement.

Un peu d'histoire :

- le **CD-Rom "Encyclopédie de l'art moderne et contemporain"** a été réalisé en 1996 avec les éditeurs suivants : Hazan, Réunion des Musées Nationaux, Thames & Hudson, Akal. Retenu dans l'appel d'offre européen de la DG XIII, il a bénéficié du soutien du programme Impact 2. Le Centre National de la Cinématographie et le Ministère de l'Industrie ont également apporté leur concours à ce projet,
- le « **programme de publication de catalogues de collection** » a permis aux membres de Videomuseum de publier le catalogue de sa collection sous forme « papier » associée ou non à un CD-Rom et la base de données de sa collection en ligne sur Internet.
Les titres parus sont :
 - « Panorama » Frac Bretagne,
 - « de Dufy à Chaissac - la peinture moderne au Musée des Beaux-Arts de Nantes »,
 - « La Collection - Musée d'art moderne / Saint-Étienne »,
 - « La collection de design du Centre Georges Pompidou » (édition du Centre Pompidou),
 - « la collection du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France »,
 - « Frac Languedoc-Roussillon 1982-2002 » (édition du CRDP Languedoc-Roussillon),
 - « Sculpture contemporaine » IAC (Institut d'art contemporain) - Frac Rhône-Alpes
 - « La Photographie à l'épreuve » IAC-Frac Rhône-Alpes et Musée d'art moderne de Saint-Étienne Métropole.



► 7. QUELS PROJETS D'ÉVOLUTION ?

- L'extension des collections représentées dans la base de données commune, par l'adhésion de nouveaux membres actifs et en permettant aux musées qui n'ont qu'une partie de collection d'art moderne et contemporain dans l'ensemble de leur collection de pouvoir exporter cette partie de collection dans la base commune (membres associés).
- La poursuite du projet de couverture numérique de l'ensemble des collections publiques d'art moderne et contemporain (images fixes, vidéos...).
- La poursuite des développements Gcoll avec notamment : l'association de médias numériques aux ressources documentaires, constat sur image, etc...
- La poursuite des développements du logiciel Navigart (Navigart3), avec notamment les exports et les impressions de listes et de notices d'œuvres.